

Veille finance durable du 29 février

Sommaire

- [Reporting 29LEC](#)
- [SFDR : publication de la position de l'AMF, résultats de la consultation de la Commission et contrôle CSA](#)
- [ERAG : présentation des projets de normes de reporting pour les PME cotées et non cotées](#)

Reporting 29LEC

Depuis l'année dernière, en parallèle du rapport 29LEC devant être publié sur le site du CTH de l'Ademe au 30/06/2024 (pour les fonds dont la clôture de l'exercice est callée sur l'année civile), les acteurs doivent également compléter un questionnaire AMF disponible sur ROSA.

A ce stade, la date d'ouverture de la campagne 29LEC sur ROSA n'est pas encore figée. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé en temps voulu. Par ailleurs, nous attendons également le premier bilan d'application de l'article 29LEC.

SFDR : publication de la position de l'AMF, résultats de la consultation de la Commission et contrôle CSA



Dans le cadre de la révision du Règlement SFDR, l'AMF a publié une synthèse de sa position. Selon l'AMF, il conviendrait de :

- Créer un mécanisme européen de catégorisation des produits objectif, clair et simple. Ce mécanisme de 4 catégories de produits devrait reposer sur des critères minimaux afin de s'assurer que les produits qui y appartiennent satisfont un niveau minimal de contribution. Ces catégories rendraient obsolète l'architecture actuelle fondée sur les Articles 9 et 8 de SFDR et la remplaceraient tout à fait ;
- Rationaliser les publications d'information au niveau des produits avec un socle minimal commun à tous les produits. Des exigences de publication d'informations supplémentaires devraient s'appliquer aux produits qui effectuent des déclarations en matière de durabilité.

S'agissant des obligations de transparence au niveau entité, l'AMF indique qu'il serait pertinent de focaliser SFDR sur les informations publiées au niveau des produits et de retirer de SFDR toute exigence de publication d'informations au niveau des entités, sous réserve que ces informations soient convenablement couvertes par la CSRD. Cela pose des questions de seuils et de couverture des acteurs par le reporting CSRD.

A noter également qu'ESMA publiera cette année un document de restitution du contrôle CSA SFDR lancé à la fin de l'été 2023. En parallèle, l'AMF publiera également les enseignements de son contrôle SPOT sur le sujet.

Enfin, vous retrouverez également ci-dessous une courte étude des résultats aux principales questions de la Consultation de la Commission.

 [Accéder à la synthèse des résultats de la consultation de la Commission](#)  [Consulter la position de l'AMF](#)

ERAG : présentation des projets de normes de reporting pour les PME cotées et non cotées

L'Efrag a présenté les projets de normes de reporting pour les PME cotées (LSME) et non cotées (VSME).

France Invest va contribuer à la consultation en cours sur le projet de normes de reporting de durabilité pour les PME non cotées.

 [Accéder aux documents de présentation](#)